



Le 18 décembre 2018

*Le Maire de la Commune
de FONTPEDROUSE*

à

*M Le président du Centre de Gestion
Commission technique Paritaire
6 rue de l'Ange
BP 901
66 901 PERPIGNAN CEDEX*

OBJET : Saisine du Comité Technique Paritaire pour aménagement d'horaires d'un agent

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de saisir le Comité Technique Paritaire en vue de rétablir les horaires de travail de M BRUZY Hervé agent de maîtrise aux horaires habituels de la commune soit 8h 12h et 13h30 - 17h30

Ce retour à ces horaires a pris effet à compter du 1^{er} novembre 2018

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de toute ma considération.



Le Maire,

Arlette BIGORRE